



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2026
Demande d'un crédit d'exécution
de CHF 235'000.- pour le remplacement
de la conduite d'eau potable
entre l'ancienne laiterie et la station de pompage
et la création de trois places de stationnement
(grilles gazon)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Ce projet fait suite à la demande du crédit d'exécution de CHF 1'3000'000.- acceptée par le Conseil général en août dernier pour remplacer la conduite d'eau potable et gainer les collecteurs d'eau usée (préavis n°7/2025) sur la rue du Village. La Municipalité vous propose aujourd'hui de remplacer aussi le tronçon de conduite d'eau potable en amont, entre l'ancienne laiterie et la station de pompage (STAP), qui date de 1977 et qui constitue le dernier tronçon en fonte vétuste et sous-dimensionné, sur une longueur d'environ 145 mètres.

Les chantiers des nouvelles constructions en cours sur les parcelles 319 et 227, 402, 403, 405 et les nouveaux aménagements, motivent la Municipalité à planifier rapidement le remplacement de la conduite d'eau potable existante en fonte. Les travaux en cours permettent en effet de profiter des fouilles et terrassements actuels et ainsi d'éviter une remise en état coûteuse si celle-ci devait intervenir ultérieurement.

La Municipalité a mandaté le bureau Stralia SA (anciennement Gemetris) afin d'établir le projet. Ce bureau est déjà le mandataire pour la réfection de la conduite d'eau potable à la rue du Village.

Travaux prévus

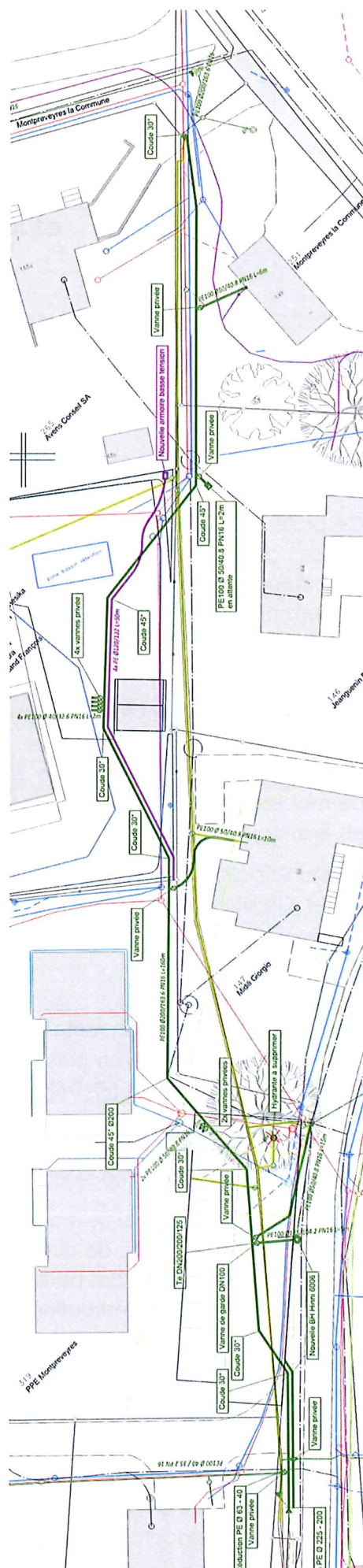
La conduite existante en fonte de 150mm de diamètre, datant de 1977, sera remplacée par une nouvelle conduite en polyéthylène (PE) de 200mm de diamètre capable de supporter une pression de 16 bars (PN 16). La conduite actuelle passe à travers un secteur critique dans la parcelle 146 avec des endroits difficiles d'accès, qui rendent complexe toute intervention au vu des aménagements actuels. Le remplacement de celle-ci et son positionnement dans les parcelles 405 et 404 ne serait que bénéfique pour l'entretien futur.

La borne hydrante, qui se trouve sur la parcelle 319 au chemin de la Croix-Neuve, sera remplacée et déplacée de quelques mètres afin de ne pas interférer avec le futur parking en revêtement bitumineux des petits immeubles. Son déplacement était donc déjà prévu dans le cadre des nouvelles constructions, même sans changer la conduite existante en fonte.

L'implantation d'une nouvelle canalisation ces prochaines semaines, soit avant la fin des travaux sur ces parcelles privées, permettra d'éviter des coûts importants en cas de changement dans quelques années avec les aménagements prévus (revêtements bitumineux, murs, manque de place pour effectuer la fouille, remise en état).

De nouvelles vannes privées seront posées et raccordées aux conduites existantes au plus court. Les remplacements éventuels dans les propriétés privées seront à la charge des propriétaires.

Tracé actuel de la canalisation d'eau potable sur le plan à gauche et tracé projeté de la nouvelle canalisation (trait en vert) sur le plan à droite



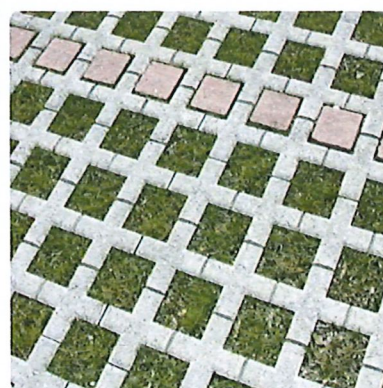
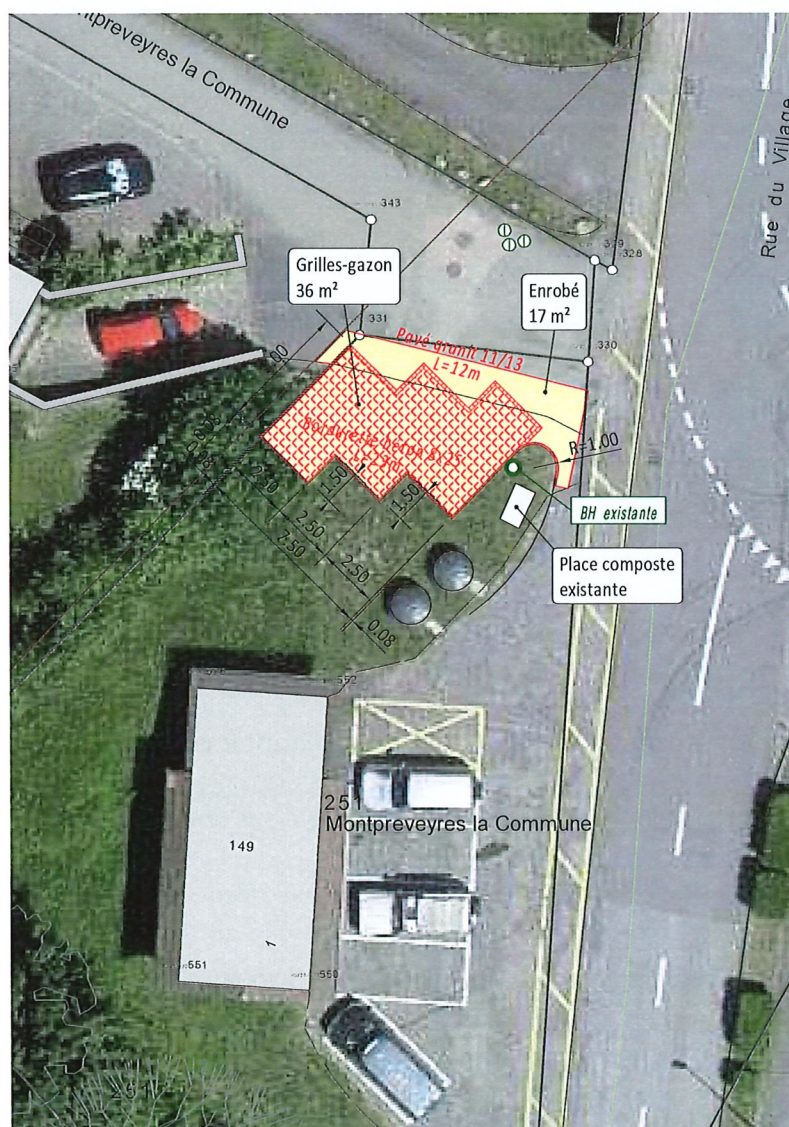
Mêmes entreprises, mêmes conditions

La Municipalité souhaite effectuer ces travaux avec l'entreprise Lodovici SA à Puidoux pour la partie sanitaire et l'entreprise de génie civil Delessert Constructions SA à Essertes, qui sont déjà les mandataires pour le remplacement de la conduite d'eau potable à la rue du Village.

Ceci permettra de limiter les frais de procédure de demandes d'offres. Ces entreprises appliqueront pour ces nouveaux travaux les prix déposés dans leur offre pour la rue du Village. La loi sur les marchés publics permet de le faire ainsi, procédure gré à gré, au vu des montants engagés.

Places de stationnement supplémentaires à l'ancienne laiterie

La fouille nécessaire à la pose de la nouvelle canalisation démarrera à l'arrière de l'installation GastroVert et du molok situés au nord-est de l'ancienne laiterie. La remise en état du terrain permettra la création de trois places de stationnement qui pourront accueillir les visiteurs des nouveaux logements alentours et de la Brasserie des Randonneurs. Un peu plus coûteuses qu'un revêtement bitumineux, les grilles gazon offrent une solution durable pour renforcer le sol tout en préservant la verdure. Elles permettent la stabilisation, une excellente perméabilité pour l'infiltration des eaux de pluie, une grande résistance à la charge et une meilleure intégration paysagère.



Finances

Les différents travaux et honoraires sont devisés comme suit:

	Montants
Travaux de génie civil (Eau potable communale)	66 800,55 CHF
Travaux de génie civil (Eau potable privée)	18 346,60 CHF
Travaux de génie civil (3 Places de parcs vers l'ancienne laiterie)	18 137,65 CHF
Travaux du sanitaire (Eau potable communale)	37 750,25 CHF
Travaux du sanitaire (Eau potable privée)	24 161,75 CHF
Marquage pour travaux concernant l'eau potable	1 000,00 CHF
Signalisation verticale pour les places de parcs	1 200,00 CHF
Réparations des conduites de sources à cause des tracés inconnus pour eau potable	1 000,00 CHF
Honoraires du géomètre - Servitude pour eau potable (Exécution)	4 405,00 CHF
Honoraires pour prestations de l'ingénieur civil - Eau potable (Exécution)	19 340,00 CHF
Relevés et mise à jour du SIG communal - Eau potable (Exécution)	4 500,00 CHF
Total HT	196 641,80 CHF
Divers & imprévus 10%	19 664,18 CHF
Total HT global	216 305,98 CHF
TVA 8,1%	17 520,80 CHF
Total TTC	233 826,80 CHF

Le bureau Stralia SA estime que le montant des subventions allouées par l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) pour la défense incendie devrait atteindre environ CHF 24'712.-.

Le montant de la demande de crédit d'exécution de 235'000.- sera financé par la trésorerie courante et/ou fera l'objet d'une demande d'emprunt aux meilleures conditions du marché. Il sera comptabilisé dans le compte d'immobilisation au bilan et amorti sur une durée de 30 ans.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n° 1/2026 présenté le 5 mars 2026,
- ouï les rapports des commissions des finances et de l'urbanisme,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'exécution de CHF 235'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable entre l'ancienne laiterie et la station de pompage (STAP) ainsi que pour la création de trois places de stationnement;
- d'admettre le mode de financement proposé.

Approuvé en séance de Municipalité le 9 février 2026

Municipal responsable: M. Philippe Thévoz, syndic

Au nom de la Municipalité
Le syndic La secrétaire



Philippe Thévoz Vitalia Torny

